

Comment puis-je facturer une téléconsultation ?

Pour télétransmettre en téléconsultation, la cotation en vigueur est :

- TCG (Médecins généralistes, sages-femmes depuis le 26 mars 2020);
- TC (Médecins spécialistes).

Etape 1 : Mettre à jour votre logiciel Medistory

Si vous ne disposez pas de Vigipaiement, **vous devrez faire des feuilles de soin papier**.

Votre logiciel Medistory a-t-il été mis à jour dans les 6 derniers mois ?

- OUI : Parfait, vous pouvez passer à l'étape suivante
- NON : Appelez le 01 75 85 96 78 pour le paramétrage de l'acte

Etape 2 : Ajoutez l'acte Téléconsultation en favoris

- 1. Ouvrez Express Vitale
- 2. Cliquez sur **"Paramètres"**
- 3. Cliquez ensuite sur "NGAP", puis ajouter l'acte avec le code TCG ou TC
- 4. Cliquez sur "Modèle", puis "Enregistrer comme modèle"
- 5. "Valider"
- 6. Répétez ces étapes (3 à 5) pour créer de nouveaux modèles en fonction des différentes majorations que vous effectuez

C Par exemple : **"TCG" + "MEG" pour les enfants de -5 ans**

